

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 11 AVRIL 2024

Date de convocation : 5 AVRIL 2024

Date d'affichage : 5 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. CLOSSE E. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MURCIA B.

ABSENTS : MM. J. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-02-02

OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 26 mars 2024, Monsieur le Maire a accepté de percevoir la somme de **DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE HUIT EUROS (2 238 €)** de la compagnie d'assurances ALLIANZ IARD, correspondant au montant de l'indemnité attribuée pour le remplacement du lampadaire, situé face au N°8 rue la rue Patrick Roy, endommagé le 27 novembre 2022 par le véhicule de Madame BARBE.

L'assemblée délibérante prend acte de cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 15.04.2024
Publiée ou notifiée le 16.04.2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

